

Séance du 31 mai 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suarès à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain

SECRETAIRE : M. Jaussaud.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association « Unis-Cité » dans le cadre du service civil volontaire.

La ville de Bayonne s'est engagée en 2011 dans le programme du service civil volontaire créé par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Son objectif est de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général pour une période pouvant aller jusqu'à douze mois, dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public.

Le service civil volontaire est ainsi l'occasion pour un jeune de se consacrer à temps plein à la réalisation d'un projet porteur d'avenir pour la société en dehors de tout cadre scolaire ou professionnel. C'est une période de citoyenneté active et de développement personnel dont le contrat se traduit par l'engagement personnel du jeune et la garantie d'encadrement de l'organisme dans lequel il s'investit.

Dans le but de permettre aux jeunes de se mobiliser positivement en réponse à des besoins sociaux et environnementaux de notre commune, la ville s'est appuyée sur l'expérience de l'association à but non lucratif « Unis-Cité », en mobilisant 18 volontaires sur la période s'étalant du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012.

Les objectifs principaux de la création de ce corps de médiateurs étaient :

- d'apporter une réponse aux nuisances nocturnes entraînées par les « rassemblements festifs » des fins de semaine du Petit Bayonne, notamment par la médiation entre les acteurs de la fête et les riverains, en contribuant à la réduction des conflits d'usage (« Médiation par les pairs ») ;
- de sensibiliser des familles aux gestes d'écocitoyenneté - respect de l'environnement, tri sélectif des déchets, maîtrise de l'énergie... - (« Mediaterrre ») ;
- de travailler sur le lien intergénérationnel avec le centre communal d'action sociale de Bayonne.

La ville avait donc conclu une convention de partenariat pour une durée d'un an avec l'association « Unis-Cité », à compter du 1^{er} septembre 2011.

Ce dispositif ayant donné satisfaction, une nouvelle convention est proposée, à compter du 1^{er} septembre 2012 et pour une durée d'un an.

La ville s'engage à soutenir l'association à hauteur de 50 000 € (pour l'ingénierie, le recrutement, la formation et l'accompagnement, etc...) ainsi que par la mise à disposition de moyens matériels et mobiliers (local, prise en charge de repas et de frais de transports collectifs, mise à disposition du parc vélos).

Les parties à la convention renouvellent en 2012-2013, dans le cadre de cette nouvelle convention, les instances de pilotage (comité technique et comité de pilotage) mises en place, dont le rôle est notamment de préciser et d'adapter au fur et à mesure, les actions des volontaires.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe, entre la commune de Bayonne, le CCAS de Bayonne et l'association « Unis-Cité ».

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.